

Communiqué de presse – mercredi 7 septembre 2016

---

## Publication de l'Appel à projets générique 2017 : une série de mesures de simplification mise en place

Dans le cadre du Plan d'action 2017, l'Agence nationale de la recherche (ANR) a publié lundi 5 septembre, son appel à projets générique (AAPG) 2017. Le site de soumission sera ouvert fin septembre pour une clôture des soumissions des pré-propositions le 27 octobre à 13h. Cette nouvelle édition de l'AAPG propose d'alléger certains aspects administratifs et de rendre plus lisible son action, faisant suite à l'annonce en avril 2016, des 50 premières mesures de simplification pour l'enseignement supérieur et de la recherche par le secrétaire d'état Thierry Mandon, dont 9 concernent l'ANR.

### Alléger le dossier administratif et redonner du temps à la science

L'AAPG 2017 de l'ANR intègre plusieurs mesures de simplification qui visent notamment à faciliter les réponses lors de la soumission. Les nouvelles modalités proposent un allègement administratif et financier du dossier (formulaire du budget simplifié, validation électronique du dépôt, vers plus de dématérialisation, système d'identification unique des unités de recherche et de leur établissement), un allègement également du dossier scientifique (un canevas plus court et réduction des rapports intermédiaires). Ce nouveau dispositif permet de faciliter le travail concernant la partie administrative et de gagner du temps.

### Clarifier le plan d'action et rendre plus lisible la place de la recherche fondamentale

L'AAPG 2017 propose également des mesures de simplification qui visent à clarifier son plan d'action. La recherche fondamentale y est rendue plus visible, largement soutenue dans tous les défis. Un nouvel instrument de financement, **Tremplin ERC**, est mis en place afin d'accroître les chances de succès des chercheurs à l'ERC.

Certaines de ces mesures sont d'ores et déjà intégrées au Plan d'Action et à l'AAPG 2017. D'autres seront mises en place d'ici la fin 2016 et dans le courant de l'année 2017 (*voir le détail des mesures en annexes*).

### L'ANR Tour, à la rencontre des communautés scientifiques : informer, accompagner, dialoguer

Afin de rendre plus lisible son action, l'ANR organise en région et à Paris en septembre et octobre, une quinzaine de rencontres d'information dans les établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Objectif, exposer le nouveau plan d'action et l'appel à projets 2017 aux communautés scientifiques mais aussi présenter l'ANR, son fonctionnement, les différents instruments de financement, le processus d'évaluation, toutes les clés essentielles pour bien répondre aux appels à projets. Cet événement baptisé « ANR Tour » vise à



répondre aux questions et à accompagner la publication de l'AAPG 2017.

### Les dates de l'ANR Tour 2017

06/09 : Cap ANR, Paris

06/09 : Caen

12/09 : Lille

13/09 : Nice

15/09 : Bordeaux

16/09 : Clermont-Ferrand

20/09 : Grenoble

21/09 : Montpellier

22/09 : Poitiers

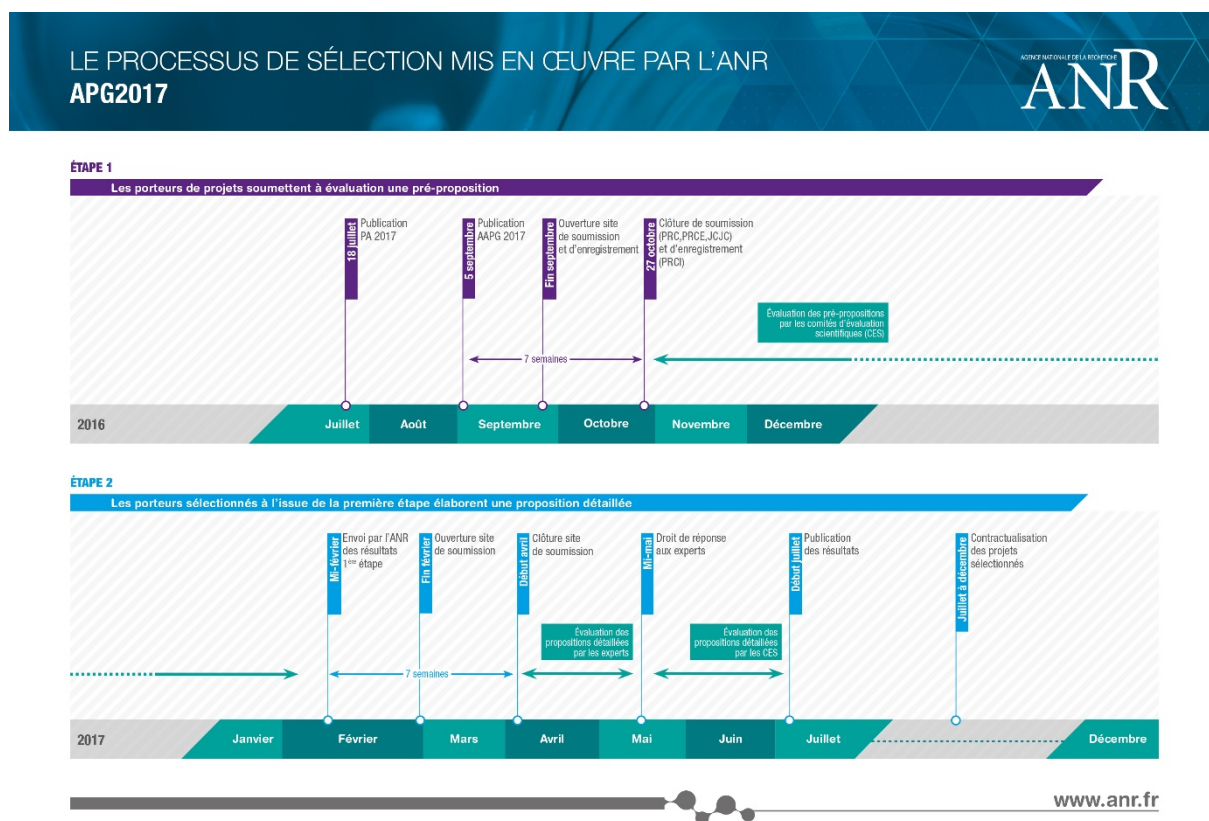
22/09 : Strasbourg

23/09 : Nancy

06/10 : Orléans

*Dates non exhaustives et susceptibles de modification – Dates en cours de confirmation : Rennes - Toulouse – Marseille - Lyon*

### Le calendrier de l'appel à projets générique 2017



### En savoir plus :

[L'AAPG 2017](#)

[Le Plan d'action 2017](#)

[La plaquette d'information « Les clés du plan d'action 2017 »](#)

[ANR Tour 2017](#)

### **A propos de l'ANR**

L'ANR finance la recherche sur projets. Sur un mode d'évaluation compétitive par les pairs qui respecte les standards internationaux, elle fournit à la communauté scientifique des instruments de financement diversifiés. Depuis 2005, plus de 14 300 projets ont été financés. Le financement sur projets favorise la créativité, le décloisonnement, les émergences et les

Nous suivre



@agencerecherche



ANR

partenariats, notamment entre secteurs public et privé. L'ANR contribue également à renforcer la compétitivité et l'influence de la recherche française en Europe et à l'international. Depuis 2010, elle est aussi le principal opérateur des Investissements d'Avenir dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce cadre, elle assure sélection, financement et suivi des projets relatifs aux centres d'excellence, à la santé, aux biotechnologies et au champ de la valorisation de la recherche.

#### Contacts presse :

Sophie Mauriange – [sophie.mauriange@anr.fr](mailto:sophie.mauriange@anr.fr) - 01 73 54 82 47 / 06 18 22 24 88

Corinne Le Ny-Gigon : [corinne.leny-gigon@anr.fr](mailto:corinne.leny-gigon@anr.fr) – 01 78 09 80 09 / 06 28 70 26 35

## ANNEXES

### Les mesures de simplification déjà en place

#### ➔ Allègement du dossier scientifique (mesure 25\*)

- 3 pages lors de la phase de pré-sélection (au lieu de 5 pages) + CV/Bibliographie
- 20 pages dans la phase de sélection (au lieu de 30 pages) hors CV

#### ➔ Moins de temps consacré au suivi administratif et financier (mesure 26\*)

Pour alléger les aspects administratif et financier que génèrent les appels à projets, l'ANR propose la mise en place d'un seul rapport scientifique intermédiaire pour les trois premières années. En complément dès octobre 2016, le suivi administratif dématérialisé sera intensifié. Une refonte du règlement financier est en cours pour décembre 2016 - afin de simplifier et d'améliorer la lisibilité, relevés de dépenses simplifiés pour aller sur un allègement complet des documents en 2017.

#### ➔ Une 2e chance pour les chercheurs non retenus dans les financements européens (mesure 28\*)

Création du programme Tremplin-ERC, un nouvel instrument dédié à préparer une candidature à l'ERC. Annoncé dans le plan d'action 2017 et mis en place dès octobre 2016, il vise à permettre à de jeunes chercheurs de soumettre une nouvelle candidature à une proposition European Research Council (ERC) à l'appel « Starting Grants » ou « Consolidator Grants ».

- Soutien aux reçus (notés A et B) non financés : jusqu'à 18 mois et 150 k€
- Sélection par jury ad hoc sans réexamen sur la base d'un simple argumentaire

#### ➔ Optimiser le dispositif de soutien « Jeunes chercheuses-jeunes chercheurs (JCJC) » (mesure 29\*)

L'instrument « Jeunes Chercheurs et jeunes chercheuses » permet de développer sa propre thématique de recherche, de consolider ou constituer son équipe, d'acquérir une culture de la recherche sur projet et d'exprimer rapidement ses capacités d'innovation. Cet instrument est ouvert aux non-titulaires et aux chercheurs résidant et travaillant à l'étranger. Il s'agit d'un tremplin pour les jeunes chercheurs, qui grâce à leur première aide ANR, pourront plus facilement envisager de déposer un projet en réponse aux appels du Conseil européen de la recherche, et ceci avec de meilleures chances de succès.

- Renforcer la place de la recherche fondamentale dans les appels à projets ANR (mesure 39\*)

L'appel à projets générique du plan d'action 2017 propose neuf des dix défis sociétaux définis dans le cadre de la Stratégie nationale de recherche (SNR), ainsi qu'un défi supplémentaire, le défi « des autres savoirs ». Dans chacun de ces défis, la recherche fondamentale est largement soutenue et mise en valeur notamment par l'affichage dans la majorité des défis d'un axe dédié.

### Les mesures de simplifications à venir

- Un portail unique pour les appels à projets sur le modèle des AAP Santé en lien avec le MENESR (mesure 33\*)
- Des réponses facilitées aux appels à projets par la mise en place d'un formulaire budget simplifié pour les dossiers soumis, et la construction d'un système d'identification unique pour les établissements. (Mesure 34\*)
- Sécurisation et simplification des dépôts de réponse aux appels à projets (Mesure 35\*)
  - La création d'un système d'identification unique des unités de recherche et de leur établissements tutelles en se basant sur le répertoire national des structures de recherche.
  - L'information des responsables des structures de recherche au dépôt des projets.
  - Mise en place d'une double clé électronique de validation en ligne (responsable de l'unité de recherche et responsable de l'établissement de tutelle)
- Réflexion sur une harmonisation des dossiers administratifs et financiers des appels à projets (Mesure 36\*) : mise à disposition par l'ANR pour les autres financeurs de la recherche, d'outils et services de gestion des appels à projets, et mutualisation des outils de gestion entre les financeurs.

\* *Référence aux 50 premières mesures de simplification pour l'enseignement supérieur et la recherche du 28 avril 2016*